



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : clr@snui.fr <http://www.snui.fr>

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,

J'Y SNUI, J'Y RESTE

Bulletin de liaison du Comité

No 20

FEVRIER 2009

EDITO

UN 29 JANVIER UNITAIRE ET TRES TRES REUSSI, LA GREVE, LES MANIFS, CELA C'EST VU ET MAINTENANT T' ECOUTES ?

Partout, dans toute la France, les méfaits d'une idéologie dominante qui entraînent des fermetures d'entreprises, des services publics mis à mal, partout, dans toute la France, des difficultés qui s'amoncellent pour tout à chacun.

Partout, dans toute la France, cette première action unitaire pour dire ça suffit a été un bon début pour répondre aux agressions, aux souffrances, partout, dans toute la France, des manifestations battant des records de participation ont exprimé le refus de cette politique gouvernementale et économique qui détricote la République, qui met à mal toutes les solidarités, qui crée le chômage et la misère.

Maintenant il va falloir dépasser ce simple et très grand cri d'expression du ras le bol, d'expression du refus de payer pour d'autres une crise née de leurs certitudes aveugles, de leurs dogmes idéologiques.

Maintenant il va falloir continuer tous ensemble pour exiger une remise en cause profonde de tous ces dogmes qui déterminent les mécanismes économiques, qui continuent à être soutenus sans faille par des chantages politico médiatiques sans vergogne, sans regret ou remord face à la démonstration de l'échec de leur pensée doctrinale.

Maintenant il faut obtenir une autre redistribution des richesses produites, un arrêt de la compétitivité, de la rentabilité financière extrême, du productivisme, pour qu'il soit possible de répondre aux revendications exprimées le 29 Janvier. Dans son communiqué de presse publié avant le 29 c'est ce que le CLR affirmait tout en demandant une taxation exceptionnelle des profits 2008 qui ont été dégagés et qui sont à distribuer.

Mais voilà, même si, face à cette mobilisation, il prétendra peut-être écouter, cela va être très très dur pour Sarkozy et ses amis de faire autre chose que ce en quoi ils croient profondément, ce sur quoi ils sont ancrés idéologiquement depuis toujours.

Alors il n'est donc pas possible de s'arrêter là et tout d'abord à notre niveau, même si cela n'a rien de révolutionnaire ni de vraiment original chaque jour en toute occasion et partout il faudra continuer de dire que :

- On en a marre d'entendre tous ces perroquets qui nous affirment que le gâteau doit grossir encore pour que les miettes à partager soient un peu plus grosses pour la majorité des moyens et des petits, et nous affirmerons au contraire que le gâteau est assez gros, qu'il suffit de le diviser autrement, que leur système a fait faillite.

- On en marre d'entendre ces mêmes perroquets dirent que nous ne sommes pas encore allés assez loin dans les régressions sociales baptisées réformes, et nous affirmerons que les solidarités collectives (collectif un mot qu'ils haïssent) par le biais de l'impôt, du service public sont l'honneur d'une société civilisée.

Et puis surtout et plus largement il faudra dire que la plus belle victoire de l'idéologie dominante actuelle a bien été de nous conditionner dans un discours et des comportements basés sur l'opposition, la division, la recherche systématique de la différence, tout cela cultivé par la multiplication des structures qui représentent les intérêts de ceux et celles qui ne vivent que du seul fruit de leur travail.

Pour faire face à tout ce qui nous arrive, l'Unité est une réponse, le 29 Janvier en est une preuve, et c'est pourquoi nous considérons et nous attendons des suites unitaires à cette journée qui seules sont capables d'aboutir favorablement.

LES BREVES D'AGEANOFISC :

- Il est franchement très étonné de constater que seul Jérôme Kerviel soit en prison. Il lui semble que beaucoup d'autres devraient y être et quand il dit cela il ne pense pas au «voleur de bicyclettes», aux enfants de 12 ans mais bien à tous les banquiers, à tous les responsables de sociétés de prêts, de sociétés de notation, etc. qui ont commis des fautes professionnelles lourdes en perdant des milliards d'euros et qui ont mis dans la misère des millions de gens. Il se dit que s'ils ne sont pas punis c'est sûrement parce qu'ils sont les serviteurs zélés des dogmes idéologiques soutenus avec ardeur par certains politiques. Les copains et les coquins.
- Il s'est souvenu avoir lu ce texte écrit par Thomas Jefferson (1802) 3^{ème} Président des USA : *«Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que les banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleurissent autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis ».*
- Il a aussi, toujours dans le droit fil de ses réflexions sur la crise, médité la pensée d'Harry Truman *« Il y a récession quand votre voisin perd son travail, dépression quand vous perdez le vôtre ».*
- Il constate, comme tout le monde, que lorsqu'il le veut le gouvernement trouve de l'argent pour qui il veut. Par contre c'est tout autre chose pour plein d'autres situations. Ainsi, un exemple parmi tant d'autres c'est celui du plan Alzheimer de Nicolas Sarkozy, pour lequel le financement manque et bien, une maison de retraite de son département a trouvé une solution : elle a décidé de mettre à la charge des pensionnaires le coût des intérêts d'emprunt, relatif à la construction de deux unités Alzheimer. Traduction : une augmentation de 10% du prix de journée.
- Il s'inquiète du développement du discours présidentiel qui bien que commençant par déclarer aimer tout le monde, affirme ensuite que si cela ne marche pas c'est la faute des incapables qui ne savent ni s'organiser ni dire oui (hôpitaux) ou qui sont archaïques et corporistes (enseignants) ou qui ont trop de pouvoir (juges d'instructions) ou encore qui ont trop de droit de grève (syndicalistes). Rien n'est plus jamais lié aux problèmes des moyens et tout est dans la volonté de stigmatiser les uns les autres. Jusqu'où irons-nous ? Les retraités ne seraient-ils pas trop budgétivores ?
- Il n'est pas encore revenu du courrier reçu par un de ses amis, en provenance de la Mairie. *« La commune recherche des volontaires pour assurer le service minimum obligatoire les jours de grève des enseignants Vous serez sous la responsabilité et rémunérés par l'Education Nationale sur la base de 110 euros minimum par jour ».* Il espère que ce document ne tombera pas entre les mains de n'importe qui.

Qui paiera la dette de la crise ?

Il faut bien l'admettre, avec la crise, la critique de la dette publique est moins en vogue qu'elle ne l'a été lors de la sortie fin 2005 du rapport de la commission Pébereau intitulé « *Rompre avec la facilité de la dette publique* ». Nombreux étaient ceux qui s'étaient alors alarmés devant le niveau de l'endettement public et le fait que « *chaque enfant qui naît en France est endetté de 17 000 euros à sa naissance* ». Une telle dramatisation était en réalité essentiellement destinée à diffuser une peur sur laquelle le pouvoir comptait surfer pour imposer des choix économiques et sociaux basés sur le « moins d'action publique ». Et même si, outre Keynes et Haavelmo, nombreux sont les économistes qui ont expliqué en quoi le déficit et la dette publics pouvaient être utiles et efficaces en termes de soutien à l'activité économique, le discours parfois simpliste et souvent bien huilé qui a accompagné la sortie du rapport a incontestablement porté. Parmi les points de débats soulevés alors figurait celui sur le financement de la dette que l'on peut résumer ainsi : la dette sera payée par les impôts de demain, c'est-à-dire par les générations futures. Certes, mais encore faut-il savoir ce que ces générations vont payer. Les infrastructures publiques dont elles bénéficieront ? Le coût d'une mauvaise gestion ? Les deux ? Il faudrait distinguer ce qui relève de la « bonne » dette (qui finance ces infrastructures économiquement et socialement utiles) et ce qui relève de la « mauvaise » dette.

Depuis, le débat a pris une autre tournure. Et si le sujet n'était pas si grave, on pourrait presque s'amuser du titre de ce rapport, tant il est vrai qu'aujourd'hui, la crise bouleverse la donne : le déficit budgétaire explose et la dette publique va augmenter tandis qu'au plan européen, la mise à l'écart du pacte de stabilité et de croissance pour cause de relance et d'activité économique moribonde s'est imposée. La relance pose deux questions : qui va en bénéficier et qui la financera ? Il s'agit avant tout de savoir si elle produira des effets sociaux et économiques positifs pour la collectivité, mais sans en oublier pour autant son financement. D'autant que, les recettes fiscales étant affectées par la crise, les finances publiques continueront de subir une dégradation. Relance d'un côté, recettes amoindries de l'autre ; pour ces deux raisons, la dette augmentera.

C'est là qu'interviennent les ressources publiques, notamment les impôts. Tous les

agents économiques paient des impôts, mais pas dans la même proportion. Les choix de ces dernières années ont déséquilibré le système fiscal, au détriment du plus grand nombre et au profit d'une minorité. Il en va ainsi notamment de l'imposition des revenus et du patrimoine. Avec la baisse des taux et la réduction du nombre de tranches du barème, l'impôt sur le revenu a vu sa progressivité s'affaïssir, au bénéfice des ménages les plus aisés. De la même manière, les niches fiscales, dont l'impôt sur le revenu est truffé, profitent en masse aux 10 % des contribuables les plus aisés (le Conseil des impôts avait estimé dès 2000 que 86 % des réductions d'impôt leur bénéficiaient, et la Commission des finances de l'Assemblée nationale a récemment mis en lumière les injustices provoquées par ces niches). Certains revenus échappent de plus au barème progressif et sont imposés à un taux proportionnel (revenus financiers et plus values, imposés à un taux inférieur aux deux taux les plus élevés du barème progressif de l'impôt sur le revenu). De son côté, l'imposition du patrimoine a été revue à la baisse, au bénéfice de ceux qui paient l'impôt de solidarité sur la fortune (527.000 contribuables en 2008 sur 35 millions de foyers fiscaux) ou des droits de successions (22 % des décès sont imposables) ou encore des droits de donation (151.000 donations en 2007). Les choix fiscaux de ces dix dernières années ont donc massivement profité aux plus hauts revenus, lesquels vont à l'avenir profiter pleinement de la loi « *tepa* » d'Août 2007 (qui n'a pas encore produit tous ses effets) ! Les inégalités de revenus et de patrimoine risquent de se développer, tandis que la majorité des contribuables doit subir la pression exercée sur les finances publiques par le manque à gagner provoqué par ces baisses (d'autres impôts, comme les impôts locaux, explosent, la quantité et la qualité des services publics se dégradent...).

Quel rapport avec la dette ? Il est limpide : le système fiscal pesant lourdement sur les classes moyennes et modestes, ce sont elles qui paieront. Il y a mieux (ou pire, selon le point de vue). Les gagnants des baisses d'impôt sont également des créanciers potentiels de l'État, lequel s'endettera ainsi auprès d'institutions et de ménages particulièrement heureux de trouver dans les titres d'État des « valeurs refuges » incomparablement plus sûres que les actions et autres produits dérivés d'une part, et qui seront de plus fiscalement moins imposés que s'ils avaient tiré leurs revenus du travail d'autre part. Un coup double, ou plutôt, une véritable redistribution à l'envers, avec cependant le risque de créer une nouvelle bulle sur les titres d'État qui, lorsqu'elle éclatera, pourrait provoquer une crise... ! Il ne reste plus qu'à espérer que la dette qui se creuse

soit de la « bonne dette » et, surtout, qu'une réforme fiscale rééquilibre enfin la répartition

de la contribution commune. Vous avez dit utopique ?

LES SIGLES, Y A PAS QU'A LA DGI et même quand l'on prend de l'âge, il faut continuer à s'entraîner aux mots fléchés !!!

Trois ministères (**santé et solidarité ; sécurité sociale, famille, personnes âgées et personnes handicapées ; cohésion sociale**) s'occupent des « anciens ».

L'Assemblée nationale, bien entendu, vote les lois les concernant et, chaque année, vote l'**ONDAM** (objectif national des dépenses d'assurance maladie), selon l'expertise de la **MECSS** (mission d'évaluation des comptes de la sécurité sociale).

Ces lois sont préparées par la **DGAS** (direction générale de l'action sanitaire et sociale) et mises en œuvre, en région par les **DRASS**, et en département par les **DDASS**.

Le pilotage est assuré :

- par le **CNOSMS** (comité national des organisations sanitaires et médico-sociales) ;
- et par la **DGS** (direction générale de la santé) en liaison avec les **ARH** (agences régionales de l'hospitalisation).

La **CNSA** (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) centralise et distribue les crédits, via les **PRIAC** (programmes interdépartementaux d'accompagnement), notamment pour le versement de l'**APA** (aide personnalisée à l'autonomie).

Une mission de soutien et d'expertise est confiée au **CNRPA** (comité national des retraités et personnes âgées), avec en relais :

- en région, les **CORERPA** ; les **ARH** qui supervisent l'**ONDAM** régional et les **SROSS** (schémas régionaux d'organisation sanitaires et sociaux) ; et les futures **ARS** (agences régionales de santé) qui passeront des conventions avec les **URPS** (unions régionales des professionnels de santé),
- en département, les **CODERPA** qui définissent les schémas gérontologiques départementaux,
- localement, le **CCAS** (centre communal d'action sociale) et le **CLIC** (comité local d'information et de coordination).

Philippe BOUFFARTIGUE

INFO MUTUELLE

Le certificat annuel de garantie MGEFI adressé en ce moment par courrier à tous les adhérents est accompagné d'un petit dépliant de 4 pages dans lequel des informations sont essentielles.

Plus particulièrement l'obligation pour tous les adhérents MGEFI de mettre leur carte vitale à jour à partir du 8 janvier.

Et d'effectuer une nouvelle inscription permettant d'accéder à l'espace adhérent sécurisé du site www.mgefi.fr avec leur nouveau numéro d'adhérent MGEFI qui figure sur la carte mutualiste.

N'hésitez pas à l'indiquer à tous



VOUS AVEZ DIT RECESSION...

Nul besoin d'avoir fait de brillantes études économiques pour savoir si la France est entrée ou non en récession. Techniquement notre pays ne serait pas encore entré en récession dans la mesure où le recul du PIB n'a pas été constaté sur deux trimestres consécutifs. La récession, c'est « la conséquence d'une baisse significative de l'activité économique durant plusieurs mois, visible et constatée dans la production industrielle, l'emploi, les revenus et le commerce ». Toutefois, chacun de nous est en mesure d'apprécier la situation quotidiennement en lisant la presse locale ou nationale.

La consommation baisse, même, aux dires des commerçants du quartier. Les soldes ne font plus recette. Les Français ont une attitude attentiste car les salaires et les retraites, moteurs de la consommation n'ont pas suivi l'évolution des prix et ce, depuis plusieurs années. La production industrielle est au plus bas, les stocks augmentent. Tous les secteurs économiques sont touchés, en particulier, l'automobile, les biens d'équipement, les produits agro-alimentaires. Les usines ferment, licencient et/ou condamnent au chômage technique les salariés. Les économistes constatent que plus la courbe du chômage augmente, plus la consommation baisse.

Après avoir établi ce constat, la question se pose de savoir si l'Etat doit intervenir ou laisser faire. Les tenants d'une politique libérale vous diront que non, il n'y a pas lieu de s'immiscer dans la régulation des marchés, l'Etat devant se cantonner dans ses fonctions régaliennes. Toutefois, depuis quelques mois, les plus fervents défenseurs du néolibéralisme infléchissent leur position. Certains économistes préconisent plusieurs axes pour faire repartir l'économie.

- La relance budgétaire est l'un des moyens de réactiver les marchés. Certains pays comme les Etats Unis ou le Japon ont déjà pris des mesures en ce sens (cf. programme d'Obama). En Europe et en France, on nous mettait jusqu'alors, en avant, l'impossibilité de creuser les déficits budgétaires. Le maintien des déficits public en deçà des 3% ayant été érigé en véritable dogme depuis le traité de Maastrich.

- La relance par la consommation ne doit pas être écartée. On ne le répétera jamais assez, le pouvoir d'achat a baissé depuis plusieurs années et plus récemment avec la hausse importante des matières premières. Il y a urgence à augmenter les salaires et les pensions des ménages les plus modestes. C'est avec l'arrêt des suppressions d'emploi,

l'une des principales revendications du 29 janvier 2009.

- La relance par la nationalisation (pardon par la prise de participation de l'Etat) des entreprises en difficulté. C'est déjà le cas aux Etats Unis où certaines sociétés ont fait appel à l'Etat pour éviter la faillite (General Motors). L'Etat injecte des capitaux contre des actions préférentielles.

- La relance par la baisse des taux d'intérêts de la Banque Centrale Européenne. Encore faut-il que cette baisse soit répercutée sur les crédits accordés aux entreprises pour investir et aux particuliers pour consommer. Désormais, les banquiers sont prudents au regard de l'accroissement du chômage et de la faillite des entreprises.

- La relance par une politique de grands travaux et par un soutien aux investissements immobiliers sociaux permettrait, par ce biais, de maintenir un niveau d'activité important dans les entreprises relevant du BTP. Un vieil adage ne dit-t-il pas quand le bâtiment va, tout va ? Les infrastructures fluviales et ferroviaires prennent de plus en plus d'importance au moment où on nous prédit un réchauffement accéléré de la planète. Les engagements pris au cours du Grenelle de l'environnement vont dans ce sens. Encore faudrait-il les mettre en pratique le plus rapidement possible.

Enfin, dans une économie mondialisée où une grande partie des produits de consommation est importée de l'étranger, la relance profite aussi aux autres pays. C'est l'argument employé par le gouvernement pour refuser les augmentations de pouvoir d'achat. Mais il serait bon qu'au niveau de la CE il y ait des renégociations globales des accords de libre échange et des contrats commerciaux, cela pouvant également se faire au niveau bilatéral entre Etats.

Le 4 décembre dernier, Nicolas Sarkozy a dévoilé les mesures prises dans le cadre de la relance économique avec nomination d'un ministre chargé de sa mise en œuvre. Deux priorités : l'investissement et la production, mettant à contribution essentiellement les grandes entreprises publiques et les collectivités locales. Deux secteurs clés sont visés : l'automobile et l'immobilier. De tous les plans de relance mis en œuvre dans tous les pays c'est celui qui est le plus libéral compte tenu qu'il ne comporte aucune contrainte ni contrepartie pour les bénéficiaires.

Rien ou quasiment rien (fin mars une prime de 200€ en attendant le RSA) pour doper la consommation et augmenter le pouvoir d'achat. En attendant la fin des dogmes idéologiques et bien, malheureusement les travailleurs pauvres, les petits salaires et les petites retraites

continueront de grossir les rangs des abonnés
aux restos du cœur.

Soufflet

Michel

Le coin des retraités : l'AG de la FGR du 24/11/08

L'activité du comité de liaison des retraités (CLR SNUI) se met en place dans le Rhône.

Le comité ne dispose pas de matériel et doit s'appuyer sur le bureau de section départemental ; son concours lui est entièrement acquis ; qu'il en soit remercié. Deux jeunes retraitées y siègent, Mireille JEAN et Chantal LOUIS, qui est aussi correspondante du CLR national. Roger IMBERT, également correspondant national, a été invité à une réunion de bureau le 18/11. Il a été décidé d'adresser systématiquement aux retraités le journal local le CANUT afin de les tenir au courant de la vie locale (seul l'Unité leur parvenait). Thierry RAHON en assurera l'envoi avec Roger IMBERT.

Les adhérents du CLR sont par la même, membres de la fédération générale des retraités de la fonction publique (FRGFP) qui réunit les retraités des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière). Chantal LOUIS a été élue à la commission exécutive départementale de cet organisme, sorte de bureau départemental, lors de la rencontre lyonnaise du 24/11 au lycée Diderot.

Cette réunion avait été annoncée à chaque retraité de la FGR. Il est donc regrettable que seuls deux d'entre nous se soient déplacés alors qu'était annoncée la participation de Corinne BUISSON pour intervenir sur la nouvelle donne fiscale : la fusion impôts trésor, et la révision, ou plutôt la réduction des politiques publiques (RGPP).

Après avoir présenté le SNUI, majoritaire à la DGI, Corinne a déploré la remise en cause des services publics par la suppression d'emplois s'accompagnant de la fermeture des petits bureaux (postes, trésoreries, ...) de réduction du nombre de vérifications d'entreprises (à peine 1% du vivier départemental) et demandé que l'Etat retrouve son rôle de régulation et de contrôle. Corinne a mis en parallèle la dégradation du pouvoir d'achat des salariés et des retraités (revalorisation insuffisante au regard de l'inflation) et les cadeaux faits aux plus riches (réduction des droits de succession et bouclier fiscal pour les particuliers, exonérations de cotisations accordées aux entreprises). Ensuite un débat s'est instauré dans la salle.

Lors de la toute récente CE Nationale, les camarades de la FGR ont souligné, auprès de Christian Steenhoudt, combien ils avaient apprécié l'intervention de Corinne.

LE CLR en Moselle avec JP NOIRE, Correspondant Départemental

Courrier envoyé aux membres du CLR par Jean-Pierre

Cher(e) camarade retraité(e),

Permettez moi de vous présenter à chacun d'entre vous, à votre famille et vos proches mes meilleurs vœux pour 2009. En Moselle depuis la réunion des retraités qui a eu lieu à Metz le 20 mars 2008 beaucoup d'actions se sont passées :

- Deux manifestations de retraités pour une augmentation de nos pensions.*
- Des lettres envoyées à nos élus pour le même motif ainsi que pour la modification du versement de la pension de réversion et une autre contre la suppression de l'aide ménagère à domicile.*
- Les cartes envoyées au Président de la République.*

*Le groupe des retraités de Moselle, comme celui de l'ensemble du territoire s'étoffe de plus en plus. Bientôt nous serons plus de 50 retraités au CLR. **En mars prochain je vous inviterai à participer comme l'an dernier à une réunion avant l'assemblée générale des retraités qui aura lieu à Paris le 26 mars 2009. Nous préparerons ensemble les questions qui nous préoccupent le plus actuellement.** Chacun d'entre nous a ses soucis, mais nous devons agir ensemble et nous défendre. Seuls dans notre maison, notre appartement nous ne pouvons rien faire, mais tous ensemble, alors nous serons plus forts. En vous souhaitant à tous beaucoup de courage, plein d'énergie dans la défense de nos intérêts en faisant vivre le Comité de liaison des retraités. Avec toute mon Amitié.*

LA SITUATION DES RETRAITES EN IRLANDE

Régime de retraites des fonctionnaires (agents de la fonction publique)

Pension Provisions Applicable to Irish Civil Servants

(Ce régime s'applique aux agents de l'administration fiscale).

Pour les agents recrutés **avant le 1^{er} avril 2004**, l'âge de départ obligatoire à la retraite est de 65 ans et l'âge minimum est de 60 ans. Pour ceux qui ont été recrutés **après le 1^{er} avril 2004**, l'âge minimum de départ à la retraite est passé à 65 ans, et la limite d'âge pour le départ obligatoire a été supprimée.

Il faut totaliser 40 ans de services pour obtenir une pension à taux plein.

Les pensions sont versées par le Trésor Public c'est-à-dire sur le budget de l'Etat, sous le contrôle du département des Finances.

Le montant de la pension correspond à 50% du dernier salaire complété par une somme globale non imposable (au maximum 1 fois et demi le montant de la rémunération servant de base au calcul de la pension).

Les indemnités perçues au cours des 10 dernières années de service, sont incluses dans le calcul du montant de la pension.

Notre "association" (syndicat) représente des cadres de la fonction publique (pour nous ce serait A+).

Voici les taux de pension correspondant à ces grades basés sur l'échelle actuelle des salaires en cours depuis le 01/09/2008.

<u>Grade</u>	<u>Avant 01/04/2004</u>	<u>Après 01/04/2004</u>
AP	45,442.00	47,832.5
PO	57,183.00	60,191.00

Note : ces chiffres correspondent au niveau maximum sur l'échelle des salaires avec les années complètes de service.

Lorsque le fonctionnaire perçoit une indemnité ou une pension de l'Etat, la pension versée par le service des pensions est réduite à due concurrence. Les retraites âgés de moins de 70 ans versent une contribution sociale (pour la santé) de 2% si le montant de la pension versée est supérieur à 1000 € par quinzaine. Cependant, il existe des exonérations (en fonction de la situation personnelle).

Les retraites sont indexées sur les salaires du grade correspondant. Ainsi si une catégorie obtient une augmentation de salaire, les retraites sont augmentées à due concurrence.

Les principales menaces viennent des employeurs du secteur privé et des médias, qui souhaitent modifier les conditions d'attribution des pensions aux fonctionnaires (le régime de retraite de la FP). La menace vient du fait que les personnels pourraient être contraints à cotiser pour leur propre retraite (fonds de pension), comme les salariés du secteur privé.

Les revendications des syndicats à ce sujet sont de maintenir les acquis pour leurs adhérents.

Note :

- 1) Ces grandes lignes s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires. Il n'y a pas en Irlande de dispositions spécifiques concernant les agents du Ministère de l'économie et de l'administration fiscale.
- 2) Il existe des règles différentes pour les agents "non titulaires".
- 3) Des renseignements complémentaires sont sur le site du département des finances www.cspensions.gov.ie

GRAND MERCI à Patrick FENEY du syndicat Irlandais des Impôts membre de l'UFE

RAPPEL DU BAREME DE COTISATIONS 2009

- **POUR LES ACTUELS ADHERENTS RETRAITES DU CLR**, en fonction du montant de la pension perçue (cf : avis du versement postal ou bancaire)

PENSION MENSUELLE PERCUE	MONTANT A verser	Réduction IR 66%	Net à charge
Jusqu'à 1050 euros	12	8	4
De 1051 à 1200 euros	15	10	5
De 1201 à 1350 euros	18	12	6
De 1351 à 1500 euros	25	16	9
De 1501 à 1700 euros	29	19	10
De 1701 à 2050 euros	35	23	12
De 2051 à 2400 euros	44	29	15
De 2401 à 2700 euros	54	36	18
De 2701 à 3100 euros	70	46	24
De 3101 à 3600 euros	80	53	27
De 3601 à 4100 euros	91	60	31
Au-delà de 4100 euros	97	64	33

- **POUR CEUX QUI PARTENT EN 2009**, même barème mais en fonction de leur grade

GRADES	MONTANTS
AAI2 – ATI2 – AAI1 – AT11	12 €
AAPI2 – ATP12	15 €
AAPI1 – ATP11	18 €
C2ème classe – TG	25 €
C1ème classe – G – CP – GP	29 €
Inspecteur	35 €
IDep – CSC4	44 €
IP – DDa1 – DDIV – CSC3	54 €
CDH6 – CDH5	70 €
CDH4 – CSC2/2	80 €
CDH3 – CSF – CSC2/1	91 €
CDH2 – CDH1 – CSC1	97 €

DANS LES 2 CAS :

PAYER UNIQUEMENT PAR CHEQUE (pas de virement postal)

ET CHEQUE À ETABLIR A L'ORDRE du SNUI-COMITE DE LIAISON DES RETRAITES

**A ADRESSER au SNUI-CLR
80-82 Rue de Montreuil
75011 PARIS**

PAYER SOIT :

- *Directement* pour ceux déjà adhérents ou déjà retraités.

- *Par l'intermédiaire de la section* pour ceux encore en activité et qui partent en 2009 et ce quelle que soit la date de départ à la retraite.

SEA

Et pour tous ceux qui sont déjà à la SEA, il faut ajouter la cotisation qui s'élève à :

Cadre A : 63 Euros

Cadre B : 58 Euros

Cadre C : 49 Euros

Cadre D : 41 Euros